

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 juin 2004 à 21 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Lucie Désilets
Suzanne Gagnon
Colette Larose

Messieurs :

Alain Dépatie
Normand Héroux
Jacques Séminaro

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Sont aussi présents :

Mesdames Francine Chabot, Nicole Leblanc

Commissaires représentant les parents :

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque

Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

Sont également présents :

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint

Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint

Monsieur François Houde, secrétaire général

Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Est absente :

Madame Thérèse Richard DeNitto.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte. Il est 21 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

41-CE-2003-2004

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2004
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire :
 - 9.1 Octroi de contrats de transport scolaire 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 (A à J)
 - 9.2 Protocole d'entente avec le Réseau de transport de Longueuil pour le transport en commun 2003-2004
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
 - 10.1 Assurances générales
 - 10.2 Emprunt temporaire – Fonds d'opération courantes (juillet 2004 à décembre 2004)

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

11. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 11.1 Adjudication de contrat : PCP005/351 – École Bourgeoys-Champagnat – Réfection de toiture/sections A2, C3
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

42-CE-2003-2004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 25 MAI 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Dépatie que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2004 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

43-CE-2003-2004

**OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005,
2005-2006, 2006-2007**

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-01 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Scovan inc.;

QUE ledit contrat soit selon la tarification apparaissant à l'annexe C pour chaque fourgonnette, selon la clientèle à transporter ;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

44-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-10 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la compagnie 9089-2167 Québec inc.;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

45-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-20 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Autobus Viens Rive-Sud inc.;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

46-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-30 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la compagnie 2172-0677 Québec inc., sous réserve du deuxième paragraphe de l'article 2, section II du contrat.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

47-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-40 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Autobus Chambly (1980) inc.;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

48-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-50 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Autobus Scolaires G & N inc.;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

49-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-60 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la compagnie 2172-0677 Québec inc., sous réserve du deuxième paragraphe de l'article 2, section II du contrat.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

50-CE-2003-2004

OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-70 soit conclu pour une période de trois ans entre la Commission scolaire Marie-Victorin et la compagnie 2172-0677 Québec inc., sous réserve du deuxième paragraphe de l'article 2, section II du contrat.

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

51-CE-2003-2004

**OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005,
2005-2006, 2006-2007**

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité
exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-80 soit conclu pour une période de trois ans entre
la Commission scolaire Marie-Victorin et Les Autobus Baillargeon (1976)
Itée;

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix
apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour
et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de
transport.

Adoptée unanimement

52-CE-2003-2004

**OCTROI DE CONTRATS DE TRANSPORT SCOLAIRE 2004-2005,
2005-2006, 2006-2007**

CONSIDÉRANT les négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Comité
exécutif du 15 juin 2004;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le contrat G5 51A2-90 soit conclu pour une période de trois ans
entre la Commission scolaire Marie-Victorin et Limocar Roussillon inc.;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

QUE ledit contrat soit pour le nombre de véhicules, kilomètres et prix apparaissant à l'annexe B;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin ledit contrat de transport.

Adoptée unanimement

53-CE-2003-2004

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT
DE LONGUEUIL POUR LE TRANSPORT EN COMMUN 2003-2004**

CONSIDÉRANT la section III du règlement sur le transport (L.R.Q., c. I-13, r.7);

CONSIDÉRANT l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de Transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service aux élèves qui seront intégrés au transport en commun selon le protocole d'entente en annexe;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gagnon :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin signe avec le Réseau de transport de Longueuil un protocole d'entente portant le numéro **G5 51A** 2003-2004 ;

54-CE-2003-2005

AMENDEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux que le protocole d'entente portant le numéro G5 51A 2003-2004 soit modifié en remplaçant les mots « conseil d'administration » par « Conseil des commissaires » dans la désignation de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

Vote sur la proposition :

Adoptée unanimement

55-CE-2003-2004

ASSURANCE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le contrat actuel d'assurance se termine au 30 juin 2004;

CONSIDÉRANT que des soumissions d'assurance sur invitation ont été faites auprès de quatre courtiers d'assurance;

CONSIDÉRANT qu'une analyse des soumissions reçues a été effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Séminaro :

QUE le contrat d'assurance générale pour l'année scolaire 2004-2005 pour un montant total de 202 125 \$, avant les taxes applicables, soit accordé au courtier « Lemieux Ryan & Associés ».

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

56-CE-2003-2004

**EMPRUNT TEMPORAIRE – FONDS D’OPÉRATIONS
COURANTES**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

QUE le directeur général ou le directeur du Service des ressources financières soient autorisés à contracter pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin des emprunts temporaires s’établissant de la façon suivante :

Juillet	2004	65 288 953 \$
Août	2004	66 546 766 \$
Septembre	2004	78 390 792 \$
Octobre	2004	89 516 326 \$
Novembre	2004	83 407 879 \$
Décembre	2004	77 087 533 \$

pour fins d’administration budgétaire, avec la Banque Nationale du Canada, pour une période de six mois débutant le 1^{er} juillet 2004 au taux préférentiel consenti aux commissions scolaires.

Le tout sujet à l’approbation du ministre de l’Éducation du Québec.

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin autorise la Banque Nationale du Canada à transmettre au ministre toute information relative à l’état des emprunts de notre commission scolaire.

Adoptée unanimement

57-CE-2003-2004

**PCP005/351 – ÉCOLE BOURGEOYS-CHAMPAGNAT
RÉFECTION DE LA TOITURE/SECTIONS A2, C3**

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes se sont procuré des cahiers des charges ;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes ont déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme « Leclerc et associés, architectes » ;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose :

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2004

QUE le contrat pour le projet PCP005/351, École Bourgeois-Champagnat, Réfection de la toiture / sections A2, C3, soit accordé à la firme « Toitures Couture & associés inc. » pour un montant total de 101 755,52 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 juin 2004 déposé par le Service des ressources matérielles ;

QUE la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin.

Présidente

Secrétaire général